



## Ancien salarié me met au prud'hommes

Par **cassus 33**, le **27/12/2016 à 15:48**

salutation,je viens de recevoir une signification d un jugement du conseil du prud'hommes,je n ai pas reçu la convocation donc ils sont jugés sans moi à payé 6000 euro de dédommagement à un ancien salarié qui a travaillé 3 mois pour moi,ayant vendu mon établissement une EURL il y a plus d un ans je n ai pas de ressource et ma femme est à mi temps elle gagne 600 euro par mois nous sommes hébergés avec ma fille de 5 mois chez mon père à titre gratuit.Ma question est ce que les huissiers peuvent saisir les meubles de mon père si en appel je perd? merci pour les réponses, cordialement.

Par **morobar**, le **28/12/2016 à 09:39**

Bonjour,

A vous lire:

\* convocation en conciliation: jamais

\* convocation en bureau de jugement: jamais

Vous évoquez un appel, je vous souhaite de bons arguments pour obtenir une censure à votre bénéfice.

Le risque de saisie du mobilier de votre père est réel, il s'agit de dresser l'inventaire de ce qui existe à votre adresse. Votre père devra alors ouvrir une procédure de distraction en fournissant les factures des meubles lui appartenant.

Par **cassus 33**, le **28/12/2016 à 16:13**

bonjour, je n'ai pas reçu de conciliation ni de convocation en lettre simple ou en accusé de réception, ça ne devait pas être la bonne adresse par contre j'ai reçu la signification d'un jugement chez moi, ils avaient l'adresse comme par hasard!!! et aujourd'hui une lettre simple du dit jugement je voudrais prouver que je n'étais pas au courant du jugement et donc d'annuler celui-ci. Merci par avance de prendre de votre temps pour me répondre et m'aider cordialement.